

Règlement du Jeu concours « Beauty Cup »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION, Société par Actions simplifiée au capital de 76.022.544€, dont le siège social est 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro 384 970 786 organise un jeu national intitulé «Beauty Cup» du 10 juin au 13 juillet 2014 inclus, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France (Corse et DOM TOM compris), à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille. Ainsi que des membres du personnels des sociétés partenaires, à savoir Hugo Boss, Kenzo et Biotherm.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/des participant(s).

L'internaute pourra participer au jeu www.beautycup.fr sans limite de participations.

ARTICLE 3 : MODALITES DU JEU

La participation au jeu est ouverte du 10 juin au 13 juillet 2014 via l'url : www.beautycup.fr

Pour participer au jeu, l'internaute doit se rendre sur le mini site dédiée, à l'url suivante: www.beautycup.fr. Il aura ensuite la possibilité de se connecter grâce à plusieurs possibilités :

- Via son compte Twitter ou son compte Facebook
- Via son adresse mail. L'internaute recevra un lien personnalisé à cette adresse pour se connecter au jeu concours.
- Via son numéro de mobile. L'internaute recevra un lien personnalisé à ce numéro pour se connecter au jeu concours.

L'internaute devra ensuite remplir le formulaire de participation, sur la page web prévue à cet effet (champs obligatoires : sexe, nom, prénom, email).

Ces informations sont nécessaires à l'organisation du Jeu et à l'attribution des gains aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf dans le cas où l'internaute accepte par les opt-in à recevoir des informations par e-mail ou par SMS de la part de la Société Organisatrice et/ou ses partenaires. Toute inscription inexacte, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi

disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu le lot qui lui aurait été indûment attribué.

Le jeu concours «Beauty Cup» est une simulation de tir au but. Les participants seront invités à faire une série de pénaltys, et doivent enchaîner un maximum de buts à la suite.

Pour effectuer un tir, le participant doit par un mouvement de souris (s'il joue depuis un ordinateur) ou du doigt (s'il joue depuis une tablette ou un smartphone) définir une trajectoire pour le ballon.

4 paramètres déterminent la trajectoire du ballon :

- Paramètre horizontal : déterminer la ligne visée.
- Paramètre de longueur : déterminer la colonne visée.
- Paramètre de l'effet : corriger son tir et déterminer la nouvelle ligne visée. L'effet du tir est fonction de la courbure du mouvement. La courbure est calculée en fonction du point de départ, du point le plus à gauche ou droite et du point d'arrivée.
- Paramètre d'accélération : déterminer la force du tir.

Un paramètre externe qui influe sur la trajectoire du ballon : le vent. La direction et la force du vent sont indiquées au moment du tir (sur un panneau situé à gauche de l'écran) et ont une incidence directe sur la trajectoire du ballon. Une flèche de direction aide le joueur à anticiper le vent.

Pour marquer un but, le tir doit être cadré et non stoppé par le gardien de but.

Plus le participant tire de but, plus il se verra offrir des codes promotionnels valables en parfumerie et sur nocibe.fr. Ces codes seront offerts tous les 5 (cinq) buts d'affilés ; à savoir de 5 à 20 buts.

Certaines animations peuvent modifier le comportement du jeu. Le participant sera informé par une communication dédiée (sur la page Facebook de Nocibé ou par email) ainsi que par un bandeau d'information sur l'écran précédant l'accès au jeu.

Les paramètres modifiant le comportement du jeu sont les suivants :

- la qualité du gardien : le système de probabilité déterminant les chances de marquer un but est modifié à la faveur du participant
- l'absence de vent : pas de paramètre externe pour influencer sur la trajectoire du ballon
- le droit à l'erreur : le premier tir manqué par le participant n'entraîne pas son élimination, sa partie continue jusqu'au tir manqué suivant
- les buts comptent double : le nombre de but inscrit par le participant sont doublés à la fin de sa partie.

Une journée dédiée à chacune des marques partenaires est prévu durant la période du jeu. Ainsi l'internaute sera informé par des communications sur la page Facebook et Twitter Nocibé France, sur la page Facebook de la marque partenaire, et enfin grâce à des bannières sur le site www.beautycup.fr

Charte de modération

L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer tout texte sans rapport direct avec le jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français et incompris par les modérateurs.

Les déclarations montrant des données personnelles, un numéro de téléphone par exemple, seront également supprimées.

La Société Organisatrice demande à tous les participants de respecter ces consignes afin de garder le concours ludique, équitable et convivial.

Frais de participation

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu et du timbre utilisé pour cette demande (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe), devront être adressées, par écrit, à l'adresse du jeu. Les demandes de remboursement de frais préciseront obligatoirement le jour et l'heure de la connexion.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 3 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine soit 0,66 euros TTC ou 0,12 euros par minute en heure creuse soit 0,36 euros TTC. Ce montant correspond à 3 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu et la participation au jeu.

Pour obtenir ce remboursement, il suffit d'en faire la demande écrite par courrier postal à l'adresse du jeu :

NOCIBE FRANCE DISTRIBUTION

Jeu « Beauty Cup » - 2 rue de Ticléni – 59493 Villeneuve d'Ascq

En joignant obligatoirement l'intégralité des pièces suivantes :

- la photocopie d'un justificatif d'identité ;
- un justificatif de domicile en France ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- un RIB ou RIP.

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 4 : RESULTATS

- Grand tirage au sort final

Les participants ayant rempli correctement le bulletin d'inscription sur Internet, feront l'objet d'un tirage au sort final pour désigner le grand gagnant de :

- Un weekend sportif (voir article 5)
- Un weekend shopping (voir article 5)
- Un weekend détente (voir article 5)

- Autres tirages au sort

Durant le jeu, trois journées seront entièrement consacrées aux partenaires. Une journée sera consacrée à Hugo Boss, une autre à Kenzo et une dernière à Biotherm. Le lendemain de chacune de ces journées dédiées, un tirage au sort sera effectué sur les joueurs de la journée, pour désigner les grands gagnants de :

- Pour la journée Hugo Boss : 10 tee-shirts dédiés par Olivier Giroud (cf article 5)
- Pour la journée Kenzo : 2 pochettes iPad, 50 lots « Eau de toilette KENZO HOMME SPORT 50ml » + un ballon de foot aux couleurs du Brésil
- Pour la journée Biotherm : 20 kits hommes composés des produits Aquapower, Age fitness jour et un gel rasage, 20 kits « les indispensables de l'été » composés des produits Aquasource, lait solaire indice 30 et un après soleil crème nacré

Toute inscription incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Le gagnant sera avisé par mail à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation du lot gagné et des modalités d'utilisation du lot (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte e-mail).

Les personnes ayant participé à l'un de ces trois tirages au sort, ou à la totalité, sera également sujet au tirage au sort final pour désigner les trois grands gagnants des weekends.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les dotations du partenaire Hugo Boss sont :

- Un weekend à Londres d'une valeur de 3000€ pour deux personnes. A l'issue du jeu, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants du jeu « Beauty Cup » pour sélectionner le grand gagnant de cette dotation. Le gagnant désigné par l'huissier pourra, en effet, se rendre, accompagné du membre de sa famille de son choix, à ce weekend. Ce weekend londonien comprend : le trajet au départ de Paris, une nuit d'hébergement en plein centre de Londres, le petit-déjeuner, le billet en secteur club level, le programme officiel du match, les boissons à la mi-temps et la visite du musée d'Arsenal et des coulisses du stade.
- 10 tee-shirts dédiés par Olivier Giroud d'une valeur de 100€ l'unité. Lors d'une journée entièrement consacrée à l'une des marques partenaires, Hugo Boss, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants du jeu « Beauty Cup » de cette journée. L'huissier désignera 10 gagnants, qui remporteront chacun un tee shirt dédié.

Les dotations du partenaire Kenzo sont :

- Un weekend shopping à Paris d'une valeur de 3000€. A l'issue du jeu, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants du jeu « Beauty Cup » pour sélectionner le grand

gagnant de cette dotation. Le gagnant désigné par l'huissier pourra, en effet, se rendre, accompagné du membre de sa famille de son choix, à ce weekend.. Ce weekend shopping à Paris comprend : le vol ou train aller-retour pour se rendre à Paris (Hors départ DOM-TOM et Corse), une nuit d'hôtel, un petit déjeuner pour deux et des bons cadeaux d'une valeur de 500€ pour faire du shopping.

- 2 pochettes d'ipad en cuir de la mode Kenzo d'une valeur de 135€ l'unité. Lors d'une journée entièrement consacrée à l'une des marques partenaires, Kenzo, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les internautes ayant utilisés le (hashtag) #Beautycup sur les réseaux sociaux ce jour. Les réseaux sociaux pris en compte pour ce tirage au sort sont twitter et Facebook. L'huissier désignera 2 gagnants, qui remporteront chacun une pochette d'ipad.
- 50 lots « Eau de toilette KENZO HOMME SPORT 50ml » + un ballon de foot aux couleurs du Brésil d'une valeur de 52.90€ l'unité. Lors d'une journée entièrement consacrée à l'une des marques partenaires, Kenzo, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants du jeu « Beauty Cup » de cette journée. L'huissier désignera 50 gagnants, qui remporteront chacun un kit Kenzo.

Les dotations du partenaire Biotherm sont :

- Un weekend thalasso sur la côte basque d'une valeur de 1200€ hors trajet. A l'issu du jeu, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants du jeu « Beauty Cup » pour sélectionner le grand gagnant de cette dotation. Le gagnant désigné par l'huissier pourra, en effet, se rendre, accompagné du membre de sa famille de son choix, à ce weekend.. Ce weekend détente sur la côte basque comprend: le vol ou train aller-retour pour se rendre à Paris, une nuit d'hôtel, un petit déjeuner pour deux et des bons cadeaux pour faire du shopping.
- 20 kits hommes composés des produits Aquapower, Age fitness jour et un gel rasage d'une valeur de 104€ l'unité. Lors d'une journée entièrement consacrée à l'une des marques partenaires, Biotherm, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participants masculins du jeu « Beauty Cup » de cette journée. L'huissier désignera 20 gagnants, qui remporteront chacun un kit homme
- 20 kits « les indispensables de l'été » composés des produits Aquasource, lait solaire indice 30 et un après soleil crème nacrée d'une valeur de 96€ l'unité. Lors d'une journée entièrement consacrée à l'une des marques partenaires, Biotherm, un huissier réalisera un tirage au sort parmi les participantes féminines du jeu « Beauty Cup » de cette journée. L'huissier désignera 20 gagnants, qui remporteront chacun un kit femme.

Il ne sera attribué aucune dotation en espèce ou encore tout avantage ou autre lot en échange des dotations qui seront retournées à la société organisatrice pour cause d'adresse erronée ou encore qui resteront non réclamées dans les deux mois. En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, les sociétés partenaires se réservent le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente. Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens et services.

ARTICLE 6 : AUTORISATION / CESSION DE DROITS

En contrepartie, le gagnant autorise la société NOCIBE France à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, ses nom, prénom, adresse (département), sans que cela lui confère une rémunération, un droit, ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation et ce pendant une durée de 18 mois à compter de la fin du jeu et uniquement sur le site internet Nocibe.fr, sur www.beautycup.fr, sur le compte Twitter Nocibé France et sur la page Facebook Nocibé France.

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre de l'Opération par la Société organisatrice, responsable du traitement, sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que la participation à l'Opération.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse du jeu. Toutefois, en cas de modification ou radiation des informations, rendant impossible l'envoi du lot, le participant sera réputé avoir renoncé à sa participation.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, l'opération devait être écourtée, prolongée, reportée, modifiée ou annulée.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnement du réseau Internet, des interruptions, des délais de transmission des données, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement du lot, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

ARTICLE 9 : COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Maître Lefebvre, Huissier de justice à Lille – 58, avenue du Peuple Belge – 59800 LILLE

Ce règlement peut être consulté en ligne en version imprimable à tout moment sur www.beautycup.fr

Il peut également être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société Nocibé à l'adresse suivante : NOCIBE « Beauty Cup » 2 rue de Ticléni 59493 VILLENEUVE D'ASCQ.

Les frais d'affranchissement liés à cette demande sont remboursables au tarif lent en vigueur 20g sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB ou d'un RIP jointe à la demande de règlement.

Une seule demande de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par foyer (même nom, même adresse).

Les huissiers de justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement et de la présence des éléments prévus par les articles L121-36 et suivants du code de la consommation.

ARTICLE 10 : INTERPRETATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si par suite de force majeure ou toute autre cause indépendante de leur volonté, le jeu venait à être reporté, modifié ou annulé.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Pour tout litige éventuel, élection de domicile est faite au lieu du siège de la société organisatrice.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse du jeu et ne pourra être prise en considération au delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du jeu.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.